



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 avril 2019 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Sylvie Labrie, Chef de division - culture, bibliothèque, sports, loisirs et développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse d'arrondissement et les conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier:
- Remerciements à madame Valérie Plante de sa confiance : dossiers patrimoine, transparence, démocratie et communications
 - Félicitations à madame Nathalie Goulet pour ses nouvelles responsabilités au comité exécutif : inclusion sociale, condition féminine, sports et loisirs, itinérance et jeunesse
 - Pavillon d'accueil du parcours Gouin :
 - o Prix du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois;
 - o Prix coup de cœur remis par l'Association des entrepreneurs en revêtements muraux du Québec;
 - o Vote du public dans le cadre du Gala des prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec;
 - o Gala ESTim – Gala de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal.
 - BIXI – ajout de stations dans l'arrondissement
 - Annonce de la mise sur pied d'un budget participatif – ateliers en mai et juin 2019
- Monsieur Hadrien Parizeau:
- Retour sur les Jeux de Montréal – remerciements aux participants et bénévoles
 - Investissements de la ville centre pour les plateaux sportifs extérieurs
 - Retour de BIXI
 - Respect du Code de la sécurité routière et des usagers plus vulnérables sur les routes
 - Atelier de design participatif en urbanisme avec les étudiants de l'Université de Montréal dans le secteur Youville

- Madame Effie Giannou: - Bienvenue au nouveau directeur du Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)
- Retour sur le 2^e Grand Rendez-vous – plan de quartier 2019-2024 tenu le 6 avril 2019
- Félicitations à La Corbeille Bordeaux-Cartierville pour sa participation à l'édition 2019 du Parcours Développement durable Montréal
- Avril, mois du souvenir, de la condamnation et de la prévention des génocides
- Consultation - plan local de déplacement dans le district de Bordeaux-Cartierville le 17 avril 2019 au YMCA Cartierville
- Madame Nathalie Goulet: - Visite guidée de l'hôtel de ville avec des étudiants du collège de Bois-de-Boulogne
- Mentor d'un jour - 4^e édition Cité Elles MTL, formation et simulation du conseil de ville
- Retour sur les spectacles du Club de patinage artistique d'Ahuntsic et du Club de patinage artistique l'Acadie à l'aréna Marcelin-Wilson
- Réouverture et rénovation de l'aréna Marcelin-Wilson (système de réfrigération)
- Consultation – plan local de déplacement dans les districts d'Ahuntsic et de Sault-au-Récollet – 11 avril 2019 à l'église Saint-Jude
- Monsieur Jérôme Normand: - Souhaite la bienvenue aux étudiants du collège Regina Assumpta, membres du conseil jeunesse de l'école
- Pacte pour l'école québécoise
- Consultation – plan local de déplacement dans le district Sault-au-Récollet – 11 avril 2019
- Bilan annuel du parcours Gouin – 7 mai 2019 à l'église de La Visitation
- Projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

-10990, avenue Waverly - Lot 1 486 293 du cadastre du Québec : autoriser une marge avant à une distance de 0,81 mètre au lieu de 2 mètres et un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 0,81 mètre (40.04).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 27, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

- | | |
|---------------------------------|--|
| Shirley-Marcelle Blanchard | Déglçage des trottoirs et des rues. |
| Guy Ouellet et Sylvain Barrette | Réfection des avenues Saint-Charles et Péloquin entre les rues Sauvé Est et de Port-Royal Est (dépôt de document). |
| Louie Vasilakakos | Passage du balai mécanique sur le côté ouest de la rue Drouart. |

Raymond Labbé	Retour sur l'événement 2 ^e Grand Rendez-vous – plan de quartier 2019-2024 organisé par le Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.).
Diane Thibaudeau	Suivi – Marché Tropic-Léo.
Anne-Marie Quilico	Malpropreté derrière le 12200, boulevard Laurentien.
Claude Bertrand	Stationnement sur rue – Plan local de déplacement – consultation.
Laurent Charbonneau	Immeubles sis au 9300 rue Meilleur et au 12131-12139 avenue Bois-de-Boulogne (ancienne caserne de pompiers).
Gilles Larocque	Règles pour l'installation de parcomètres – rue Fleury.
Hélène Veilleux	Avenir du terrain vacant sis au 50-150 rue de Louvain Ouest (dépôt de document).
Corinne Dupont-Rachiele	Aménagement pour les cyclistes.
Donald Samson	Propreté dans le secteur Cartierville.

Cette période de questions prend fin à 20 h 36.

10.05

CA19 09 0067

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 avril 2019, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 09 0068

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 11 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 09 0069

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie sur plusieurs rues et avenues dans l'arrondissement (PCPR - PRCPR 2019) - Appel d'offres public S-AC-2019-005 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 7 261 983,64 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 7 261 983,64 \$, incluant les taxes, les contingences et les frais incidents, pour des travaux de voirie sur plusieurs rues et avenues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
2. d'autoriser une dépense de 647 062,73 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 144 293,63 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
4. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 470 627,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-005;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 84 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à 16 % par la Direction des réseaux d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196624004

CA19 09 0070

Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour des travaux de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel - Appel d'offres public S-AC-2019-011 - 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 476 117,10 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

6. d'autoriser une dépense totale de 1 476 117,10 \$, incluant les taxes, les contingences et les frais incidents, pour les travaux de stabilisation de berge et d'aménagement du parc Nicolas-Viel.
7. d'autoriser une dépense de 126 010,65 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
8. d'autoriser une dépense de 90 000 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
9. d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 260 106,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-011;
10. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,5 %, pour un montant de 1 440 322,70 \$, par la ville centrale et 2,5 %, pour un montant de 35 794,40 \$, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197189001

CA19 09 0071

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour l'installation d'un refroidisseur à sec au complexe Sophie-Barat - Appel d'offres public S-AC-2019-003 - 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 469 871,42 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser une dépense totale de 469 871,42 \$, incluant les taxes, les contingences et les frais incidents, pour l'installation d'un refroidisseur à sec au complexe Sophie-Barat.
2. d'autoriser une dépense de 48 200,51 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
4. d'accorder à Tuyauterie Expert inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 401 670,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-003;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197058001

CA19 09 0072

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent d'assurer les tâches administratives requises pour la réalisation de la planification de l'aire TOD Bois-Franc dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent d'assurer les tâches administratives requises pour la réalisation de la planification de l'aire TOD Bois-Franc dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1194039001

CA19 09 0073

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 67 025,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. (CA17 090209, CA18 09 0043 et CA18 09 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 223 200,97 \$ à 290 226,51 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 67 025,54 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de remorquage pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Les déneigements et remorquages S.M.G.R (1990) inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 223 200,97 \$ à 290 226,51 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1175241003

CA19 09 0074

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 29 415,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc. (CA17 09 0244 et CA18 09 0072), majorant ainsi le montant total du contrat de 155 363,88 \$ à 184 779,32 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 29 415,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture du service de location d'un tracteur-chargeur avec opérateur pendant les opérations de déneigement, pour la saison 2018-2019, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 155 363,88 \$ à 184 779,32 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1175241004

CA19 09 0075

Prolonger la convention intervenue avec Ville en vert pour le Programme de couches lavables pour bébés jusqu'au 9 juin 2019 / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA18 09 0076 et CA18 09 0282).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prolonger la convention intervenue avec Ville en vert pour le Programme de couches lavables pour bébés, et ce, jusqu'au 9 juin 2019.

D'approuver à cette fin l'addenda à la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1185027004

CA19 09 0076

Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant et octroyer des contributions financières totalisant 141 584 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés dans le cadre de la Politique de l'enfant et octroyer des contributions financières totalisant 141 584 \$, réparties de la façon suivante :

Organisme	Projet	Résumé du projet	Montant
FONDATION ACADÉ-KICKS	Kick en famille	Séances d'initiation aux arts martiaux aux enfants âgés entre 2 et 5 ans avec un parent.	3 314 \$
CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (CANA)	De l'école à l'intégration	Programmation : Sorties estivales pour les familles ; Activités parents-enfants pour les familles issues de l'immigration à faible revenu; Animations auprès des classes d'accueil sur des sujets en lien avec l'identité, l'intégration, l'appartenance et les droits humains.	9 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Accompagnement et soutien au développement des 6-12 ans	Poursuite du projet pilote avec l'Institut Pacifique visant à développer des outils ou des interventions spécifiques pour consolider et améliorer le continuum d'intervention auprès des enfants âgés de 6 à 12 ans vivant en HLM et ayant besoin d'accompagnement.	13 150 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	Programme Accès Soccer (PAS) 2019	Permettre à des jeunes défavorisés âgés de 7 à 14 ans de participer au camp de jour de l'organisme pour un bloc de 4 semaines et de devenir membres du Club de soccer FSS pour les saisons Été 2018 et Automne/Hiver 2018-19.	12 903 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	Nuitées sur les berges de la rivière des Prairies	Camping urbain visant les enfants issus de milieux défavorisés, âgés entre 6 et 17 ans et programmation en plein air (nuitées ponctuées d'activités ludiques, rabaska-camping).	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	Gratuits camps de jour	Offre d'activités de camp de jour aux enfants âgés de 3 à 5 ans.	1 600 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Intervenant de camps de jour	Ajout d'un intervenant qui formera et soutiendra l'équipe d'animateurs durant l'été afin d'améliorer l'intervention auprès des enfants et les suivis auprès des familles et fera du référencement au besoin.	5 000 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	Club des 10 amis	Offre d'activités de camp de jour aux enfants âgés de 4 à 5 ans.	5 600 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Coopérative d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif (CIEC)	Offre aux jeunes âgés de 14 à 17 ans du quartier de participer à un projet d'implication citoyenne tout en développant des compétences et des habiletés sociales et professionnelles.	5 000 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	Empowerment jeunesse	Renforcement des capacités d'agir des jeunes âgés de 12 à 17 ans par la mise sur pied, la formation de départ et l'encadrement du conseil des élèves de l'école Sophie-Barat et par soutien auprès du comité de pièce de théâtre musical de l'an prochain.	4 000 \$

MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	Activité sportive gratuite exclusive pour les jeunes filles	Programmation sportive gratuite pour les filles âgées de 12 à 17 ans qui leur permettront de pratiquer/découvrir deux nouvelles activités physiques : le yoga et le bootcamp.	3 500 \$
MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Plaisirs d'été	Programmation estivale diversifiée et adaptée aux enfants de 0-5 ans et à leurs parents favorisant leur rapprochement pour développer des habiletés sociales, affectives et cognitives chez l'enfant.	10 000 \$
MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Ateliers d'éveil à la science, à la culture et aux arts	Soutien d'une intervenante jeunesse afin d'offrir des ateliers thématiques aux élèves du primaire âgés de 8 à 12 ans qui fréquentent la bibliothèque de Cartierville durant la session automne.	5 000 \$
MON TOIT MON CARTIER	Intervenante jeunesse	Soutien d'une intervenante jeunesse pour offrir de l'aide aux mères locataires et à leurs enfants.	9 000 \$
PAUSE-FAMILLE INC.	Samedi de jouer en Famille	Activités pour rejoindre les jeunes âgés de 0 à 5 ans et de 6 à 10 ans les samedis et animation mensuelle d'un groupe de parents.	8 500 \$
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Animation de parc Jeux de la Rue	Activités sportives formelles et informelles offertes aux jeunes âgés de 12 à 17 ans et offre d'une expérience de travail à deux jeunes passionnés de sports.	4 350 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS	Gratuité de semaines au camp de jour	Offre à plusieurs enfants de 3 à 13 ans en situation de défavorisation dans le quartier qui ne fréquentent pas de camp de jour, une grande sortie à chaque semaine afin de donner du répit aux parents.	2 600 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	Intervenant camps de jour Sts-Martyrs-Canadiens	Ajout d'un intervenant pour aider les animateurs dans leurs tâches ou pour intervenir directement auprès de l'enfant et faire des suivis au besoin.	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Soutien et Intervention Spécialisée au Camp de Jour	Ajout d'un intervenant soutenir les animateurs et aider à l'intégration et à l'intervention auprès des enfants.	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Accession Musicale et Culturelle	Offre gratuite de cours de musique pour les enfants âgés de 6 à 13 ans d'une école en milieu défavorisé désireux de suivre des cours.	9 067 \$
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Consolider le projet Un milieu ouvert sur ses écoles et ses ICS	Intervention concertée œuvrant auprès des jeunes d'écoles primaires (6-12 ans) et de leur famille en situation de vulnérabilité afin de contribuer à leur réussite éducative, personnelle et social par un meilleur maillage entre les organismes communautaires, les écoles, le CIUSSS, l'Arrondissement, les jeunes et leurs familles.	15 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1193060012

CA19 09 0077

Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 20 723 \$, à certains organismes, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA18 09 0276).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 20 723 \$, majorant le montant total accordé de 840 683 \$ à 861 406 \$, aux organismes ci-dessous énumérés, réparties de la façon suivante :

Organismes	Programme camps de jour	
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	Jeunes animateurs bénévoles	6 211 \$
	Projet parc Louisbourg	6 807 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Projet estival intégré	7 705 \$

D'approuver à cette fin les addenda aux conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1183060043

CA19 09 0078

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2019

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1193757002

CA19 09 0079

Octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 2 000 \$ aux différents organismes ci-après énumérés afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	LES ASSOCIÉS BÉNÉVOLES QUALIFIÉS AU SERVICE DES JEUNES A.B.Q.S.J. INC.
200 \$	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER TOLHURST
200 \$	L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
200 \$	RÉVANOUS
200 \$	ENTRAIDE AHUNTSIC-NORD

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194746003

CA19 09 0080

Octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1193060014

CA19 09 0081

Autoriser une dépense de 720 \$ pour la participation de huit personnes, élus et fonctionnaires, au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 720 \$ pour l'achat de huit billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal 2019 le 30 avril 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1196435002

CA19 09 0082

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1193060013

CA19 09 0083

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1191066003

CA19 09 0084

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand, érigé sur le lot 1 997 177 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand, érigé sur le lot numéro 1 997 177 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1181066010

CA19 09 0085

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 10990, avenue Waverly, une marge avant à une distance de 0,81 mètre au lieu de 2 mètres et un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 0,81 mètre - Lot 1 486 293 du cadastre du Québec - Demande de permis 3001473937.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10990, avenue Waverly, érigé sur le lot 1 486 293 du cadastre du Québec, une marge avant à une distance de 0,81 mètre au lieu de 2 mètres et un empiètement en cour avant de l'unité de stationnement de 0,81 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1191066002

CA19 09 0086

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA0209007), une résolution visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 55, rue Legendre Est, l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement d'une aire de stationnement extérieure - Lot 4 122 349 du cadastre du Québec - Zone 1351.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 (hauteur maximale d'un bâtiment en mètres), 389 (nombre minimal d'arbres plantés), 418.2 (pourcentage minimal de verdissage d'un terrain), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 579 (accès à une aire de stationnement), 596 (aménagement du dégagement d'une aire de stationnement par rapport à une voie publique) et 610 (aménagements paysagers requis pour une aire de stationnement de plus de 1000 m²) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274) et l'article 6 (hauteur maximale d'une clôture en cour avant) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 4 122 349 du cadastre du Québec, et portant le numéro 55, rue Legendre Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et de réaménager l'aire de stationnement extérieure, aux conditions suivantes :

- l'agrandissement et l'aménagement du terrain doivent être substantiellement conformes aux plans joints en annexe A de la présente résolution;
- une piste cyclable pourra être aménagée dans la partie nord du site, à même une partie des surfaces végétalisées.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté 106, préparé par la Société de transport de Montréal, daté du 15 novembre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

Plans numérotés 115, 116, 117, 118 et 119, préparés par la Société de transport de Montréal, datés du 20 juillet 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

Document intitulé Étude de la végétalisation du stationnement, préparé par Cardin Julien, daté du 19 décembre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 22 janvier 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1184039017

CA19 09 0087

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA0209007), une résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale ouest et la marge arrière du bâtiment portant les numéros 343 et 345, boulevard Henri-Bourassa Ouest - Lot 1 487 063 du cadastre du Québec - Zone 1259.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les marges latérale et arrière prescrites à la grille de zonage de la zone 1259, tel que spécifié à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achilles-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 487 063 du cadastre du Québec et portant les numéros 343 et 345, boulevard Henri-Bourassa Ouest, l'autorisation d'empiéter dans les marges latérale et arrière prescrites, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par Étienne Côté, arpenteur-géomètre, daté du 3 octobre 2018 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 15 novembre 2018.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1184039019

CA19 09 0088

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand à des fins de restaurant et de café-terrasse - Lot 1 997 177 du cadastre du Québec - Zone 1398.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage), 353 (zone où est autorisée le café-terrasse) et 354 (superficie maximale du café-terrasse) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 997 177 du cadastre du Québec et portant les numéros 714 et 716, rue Legendre Est et 9060, avenue De Chateaubriand, l'autorisation d'occuper une partie du rez-de-chaussée à des fins de restaurant et de café-terrasse, aux conditions suivantes :

- la superficie du café-terrasse ne doit pas dépasser 60 % de la superficie du restaurant;
- la clôture doit être reculée derrière la fenêtre latérale du bâtiment;
- la fosse de l'arbre public existant doit être rétablie selon les normes de superficie applicables;
- selon les normes de superficie applicables, prévoir un emplacement afin de permettre la plantation d'un deuxième arbre public entre la ruelle et le trottoir d'accès au restaurant;
- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du café-terrasse et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux d'agrandissement du bâtiment et les travaux du café-terrasse autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. De plus, les travaux d'aménagement paysager doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Advenant la non-réalisation du café-terrasse, la portion de terrain résiduelle qui était située sous le café-terrasse devra être végétalisée dans les 12 mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101-a, A-101-b, A-104 et A-105, corrigés le 22 janvier 2019, préparés par Gestion-Plani-Concept architecture, et estampillés le 23 janvier 2019 par la Direction du développement du territoire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1181066009

CA19 09 0089

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA0209007, un premier projet de résolution visant la régularisation d'un empiètement dans la marge latérale sud du bâtiment portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt - Lot 1 742 633 du cadastre du Québec - Zone 1487.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007, et ce, malgré les marges latérale et arrière prescrites à la grille de zonage de la zone 1487, tel que spécifié à l'annexe L du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10260 à 10264, avenue Merritt, érigé sur le lot 1 742 633 du cadastre du Québec, l'autorisation d'empiéter de 0,6 mètre dans la marge latérale sud prescrite.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1194039003

CA19 09 0090

Adopter un Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA19 09001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1194039004

CA19 09 0091

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

40.10A 1180449009

CA19 09 0092

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet - Zones 1315, 1359, 1362, 1366, 1379, 1384, 1399, 1407, 1414, 1417, 1420, 1421, 1426, 1430, 1437, 1449, 1459, 1462, 1469, 1473, 1485, 1496, 1510 et 1523.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'introduire de nouveaux objectifs et critères de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) pour le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet (01-274-50).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10B 1180449009

CA19 09 0093

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.

40.11A 1194039005

CA19 09 0094

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'ajouter les usages de restaurant et de débit de boissons alcooliques dans les zones 1289 et 1300 (01-274-51).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1194039005

CA19 09 0095

Donner un avis de motion en vue de l'adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

40.12A 1194212001

CA19 09 0096

Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017) afin de déléguer au directeur d'arrondissement toutes les fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme municipal selon la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12B 1194212001

CA19 09 0097

Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai à août 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de mai, juin, juillet et août 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1191928002

CA19 09 0098

Procéder à la nomination d'un membre régulier du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE nommer madame Kim Cloutier à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1194039006

CA19 09 0099

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 février 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 février 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1194863002

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 8 avril 2019 est levée à 20 h 48.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement